

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026 à 18H

Etaient présents : FLORENT Christine, ALLEMAND Gilles, VIGNOLI Françoise, MINEL Laurent, LACAZE Matthieu, DAMATO Patricia, NAÏT Abdelkader, MOLINAS Sophie, BOZON Grégory, RUIZ Nancy, SANCE Pierrick, CENCIARELLI Mauricette, ROCHE Francis.

Mme Leberre (Procuration à Mme Florent) et M. Laugier (Procuration à Mme Cenciarelli)

1. M. Minel est nommé secrétaire de séance.

- **Le compte-rendu du Conseil municipal du 4 septembre 2026 est adopté à 14 voix pour et une contre (M E. LAUGIER)**
En effet, M. Laugier demande à ce que sa question sur l'absence de dispositif anti-spéculation dans le règlement des terrains du Grand Verger apparaisse dans le compte-rendu.
Cependant, lors de ce Conseil municipal, le vote ne portait pas sur ce règlement mais concernait le choix des futurs acquéreurs. De ce fait, aucune modification ne sera apportée au Compte-rendu du Conseil municipal du 4 septembre 2026.
- **Délibération relative à la signature de la convention de servitude pour la liaison souterraine 63kV N°2 Apt-Les Baumettes** : Madame le Maire a demandé aux conseillers municipaux l'autorisation de signer cette convention.
La décision est votée à l'unanimité par le Conseil.
- **Délibération relative à la signature de la servitude liée à l'exploitation du futur pôle de santé** : un accord doit être signé entre Mme Vignoli et la mairie pour une servitude de passage sur le parking de Lumières et le futur centre de santé. Un loyer de 1200 € annuel sera versé par la commune qui signera une convention avec le Château de l'Ange (le pôle médical) pour que l'opération soit comptablement neutre pour la commune.
La décision est votée à l'unanimité par le Conseil sauf Madame Vignoli qui n'a pas participé à ce vote.
- **Délibération portant sur la création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité** : suite à la mutation d'un agent municipal vers le département, la commune a lancé un appel à candidature pour un poste d'employé municipal qui sera recruté dans un premier temps à durée déterminée pour évaluer ses compétences et ses capacités.
La décision est votée à l'unanimité par le Conseil
- **Délibération sur l'Aide pour le paiement des repas de cantine** : Jusqu'à ce jour, les familles pouvaient bénéficier d'une aide du CAS (Comité d'Action sociale) pour le paiement des repas de cantine. Le prix du repas est de 4 € et une aide de 2 € pouvait être apportée aux familles dont le Quotient familial ne dépassait pas 500 €. Le Conseil municipal propose de passer cette limite à 600 € permettant ainsi à plus de familles d'en profiter.
La décision est votée à l'unanimité par le Conseil
- **Délibération sur un bail à usage professionnel pour le local situé 20 place Jean Moulin (en face de la mairie)** : suite au départ d'une praticienne médicale de ce local, 3 infirmières souhaitent investir les lieux.
La décision est votée à l'unanimité par le Conseil

Information diverse : le conseil municipal accepte la requête de madame le Maire visant à apporter une correction sur la délibération 2026-34 du 6 juillet 2026 sur la vente du terrain des Oliviers puisque le notaire a omis de mentionner « qu'en cas de rétrocession au vendeur, la vente se ferait au même prix ».

La décision est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

La séance est levée à 19h